

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



Mission permanente auprès des Nations Unies

SOIXANTE-SEIZIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

SIXIEME COMMISSION

POINT 87 :
PROTECTION DES PERSONNES EN CAS DE CATASTROPHE

Déclaration prononcée par:
Madame Mariam SAO
Deuxième conseillère

New York, le 18 octobre 2021

(Vérifier au prononcé)

Madame la Présidente,

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport sur la Protection des personnes en cas de catastrophe soumis en application de la résolution 73/209.

Nous nous félicitons que l'Assemblée générale ait pris note du projet d'articles sur la protection des personnes en cas de catastrophe, tel que présenté par la Commission du droit international dans ses résolutions 71/141 et 73/209.

Ma délégation voudrait témoigner ici sa satisfaction à la Commission du droit international pour le concours qu'elle continue d'apporter à la codification et au développement progressif du droit international et prend note du projet d'articles sur la protection des personnes en cas de catastrophe présenté par cette dernière.

Il reste impératif pour notre communauté d'avoir un cadre réglementaire de coopération internationale pour nous permettre de pouvoir faire face de manière rapide aux catastrophes, tout en accordant une attention particulière à la préservation des droits et de la dignité des personnes touchées.

Ma délégation salue l'inscription de ce point à l'ordre du jour de notre session cette année.

Madame la Présidente,

Pays du Sahel situé en bordure de l'Océan Atlantique, la Mauritanie est tout particulièrement vulnérable face à différents types d'aléas, notamment aux menaces climatiques telles que les sécheresses ou les inondations. Les sécheresses de 2011/2012 et les inondations de 2013 en sont des exemples particulièrement parlants.

Au regard de l'exposition à ce type d'aléas, on comprend dès lors l'intérêt porté par mon pays aux variabilités et changements climatiques observés actuellement.

La République Islamique de Mauritanie a pris depuis plusieurs années déjà la mesure des enjeux liés aux risques et aux catastrophes. En 2007, une stratégie nationale et un plan d'action avaient déjà été formulés et validés par le Gouvernement. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) avait été à l'origine des travaux et des réflexions, appuyés alors par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le Gouvernement a décidé d'engager à nouveau une réflexion pour aboutir à la définition d'un cadre commun de gestion des risques et des catastrophes. La première étape de ces réflexions, fut la rédaction d'un rapport d'évaluation des capacités nationales en Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) et Préparation et Réponse aux Urgences (PRU).

Madame la Présidente,

La lutte contre les changements climatiques constitue un enjeu majeur de développement pour la Mauritanie. En plus de l'avancée du désert, le pays est menacé par la montée du niveau de la mer face à la fragilité du cordon dunaire le long du littoral et la forte concentration du potentiel économique dans cette zone.

Le Gouvernement a adopté une série de politiques et stratégies pour la lutte contre les impacts des changements climatiques telles que : le Plan d'Action national d'adaptation au changement climatique (PANA, 2004) , la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) sous l'égide de l'Accord de Paris sur le Climat.

Le programme ADRIFi (Programme de financement de la gestion des risques de catastrophes en Afrique) va contribuer à la mise en œuvre de la CDN et de ces différents plans stratégiques.

Madame la Présidente,

Mon pays s'appuie également sur les initiatives régionales telles que l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, dont le siège est à Nouakchott(Mauritanie) qui œuvre à assurer durablement l'adaptation et la résilience des populations des terroirs sahéliens dont la Mauritanie fait partie aux conséquences du changement climatique et de la désertification ainsi que la sécurisation dans le Sahel.

Un Document de stratégie pays (DSP2016-2020) a été préparé à travers un processus participatif large. Il repose sur les cadres de référence stratégiques et opérationnels du pays et du Fonds Africain de Développement de la BAD. Il se propose de soutenir mon pays dans ses efforts de renforcement de la capacité de résilience.

Aussi, au travers du projet ADRIFi (Programme de financement de la gestion des risques de catastrophes en Afrique), la Mauritanie s'inscrit dans une logique de renforcer ses efforts en matière de gestion des risques de catastrophe climatiques et de consolider la sécurité alimentaire.

Ce projet contribuera à minimiser les impacts négatifs des phénomènes météorologiques extrêmes sur les moyens de subsistance des populations vulnérables. Il est aligné à la stratégie de réponse de la Banque Africaine de Développement face à la pandémie liée au Covid-19 dans la mesure où il contribuera à préserver le budget de l'État aux éventuels chocs additionnels que pourraient occasionner les sécheresses sur l'économie du pays, déjà affaiblie par les effets néfastes du Covid-19.

Madame la Présidente,

La délégation générale de la protection civile et de gestion des crises constitue un outil répondant aux effets des catastrophes et accidents au service direct des populations notamment les couches les plus défavorisées particulièrement vulnérables aux catastrophes et accidents.

La région du Hodh Ech Chargui, dans le sud-est de la Mauritanie, de climat sahélien avec ses aléas caractéristiques, est très vulnérable aux intempéries telles que les sécheresses et les inondations.

En Septembre 2018, des pluies diluviennes ont causé des dommages matériels et humains importants aux 52 000 réfugiés vivant dans la région, ainsi qu'à leurs communautés hôtes. En 2019 encore, la région connaît un enchaînement de catastrophes naturelles (inondations, sécheresse et feux de brousse), constituant ainsi une grande menace à la stabilité et à la cohésion sociale, notamment, entre réfugiés et populations hôtes.

C'est en partie suite à cela d'ailleurs que la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) Mauritanienne et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont organisé un « Atelier de gestion des catastrophes naturelles dans le Hodh Ech Chargui » les 22 et 23 juillet 2019 à Néma, chef-lieu de la région.

Cet atelier, réunissant les autorités régionales, les organisations des Nations Unies et de la société civile, a permis aux acteurs humanitaires en Mauritanie et au gouvernement d'élaborer ensemble un plan de contingence pour répondre aux besoins des populations durant une catastrophe naturelle.

Madame la Présidente,

Pour Conclure, L'actuelle crise de la Covid-19 vient exacerber la situation déjà critique, car selon les estimations du Programme Alimentaire Mondial (PAM), près de 200 000 personnes sont susceptibles de passer à une situation de crise alimentaire grave selon le cadre intégré de classification de l'insécurité alimentaire. Cette situation difficile pose un défi constant pour le gouvernement mauritanien de mobiliser davantage de ressources pour garantir une assistance adéquate aux populations vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire.

Les autorités nationales restent conscientes des enjeux liés aux risques et prendront toutes les mesures et les dispositions nécessaires pour assurer la protection des personnes en situation de catastrophe. Il est ce pendant important que la communauté internationale et les agences onusiennes prennent leurs responsabilités. Les mécanismes d'alerte et d'intervention rapide sont de nature à venir à bout des personnes en situation de catastrophe.

Je vous remercie.